Réf. Farde e-Assemblées : 2542963

N° OJ : 235

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/09/2023

Objet : Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 22.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 56110/32101du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant de 22.000,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes :

* A l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 3.500,00 EUR à l'aisbl World Women Maestros Organization pour l'organisation du Concert Femmes Maestros "Cheffes d'Europe";
- 5.000,00 EUR à l'asbl Terra Brasil pour l'organisation de l'évènement "Percusounds 2023";
- 1.000,00 EUR à l'asbl Itinérances pour la réalisation du projet "La Rocheuse du désert" à l'Espace Magh;

* A l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2023 :
- 12.500,00 à la srl Progress Booking pour l'organisation de l'évènement "Bruxelles dans les airs et dans les cœurs avec Santa".

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202 et 56110/32101 du budget ordinaire 2023.

Annexes :